

## Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 13 Mai 2014

Convoqués le 05/05/2014

Affiché le 15/05/2014

Le treize mai deux mil quatorze, à vingt heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Dorée, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LEMAITRE.

**Présents** : M. Patrick LEMAITRE, Maire.

Mrs Guy COCOGNE et Bernard LÉVÊQUE, Adjoint.

Mmes et Mrs Christophe MARCHAND, Gérard BOITTIN, Céline GESLIN, Marie-Thérèse CHEMIN, Elaine PERRIGOT, Jacques LEMONNIER, Aline RONCERAY, Régis BOITTIN, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L.211-11 du code des Communes.

**Absents et excusés** : Néant.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LEVEQUE.

Aucune observation n'est présentée et le compte-rendu de la dernière séance est signé par tous les membres présents.

### 2014-05-01 – Vote des subventions 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes demandes de subvention reçues à ce jour en mairie et qui ont été examinées en commission «finances », le 16 avril dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention, pour l'exercice 2014, aux organismes suivants :

	2014
<u>Associations communales</u>	<u>euros</u>
Association Sportive	1 000,00
Amicale des loisirs	300,00
Société de pêche Fougerolles	40,00
Société de chasse	150,00
Comité des fêtes	1 200,00
AFN	50,00
Sapeurs pompiers Fougerolles	40,00
Amicale laïque Marin Marie Fougerolles	30,00
<u>Associations hors commune</u>	<u>euros</u>
U.D.A.F. – Laval	50,00
C.A.U.E. – Laval	45,73
Téléthon AFM	50,00
Lycée J.B Le Taillandier	15,00
Confrérie de St Berthevin-la-Tannière	30,00
EPI du Bocage	116,50

**Soit un total de 3 117,23 €. Vérifier les chiffres et le total.**

Le conseil municipal,

\*charge le Maire ou son représentant d'émettre les mandats correspondants, sous réserve que lesdites associations aient fourni tous les documents nécessaires au versement de ces aides (rib, n° siret...).

\*charge le Maire ou son représentant de solliciter des associations plus de précision dans la présentation de leurs comptes.

Adopté à l'unanimité.

### 2014-05-03 – Désignation des délégués communaux au sein des commissions communautaires

En séance du 7 mai dernier, le nouveau conseil de communauté a validé la liste des commissions communautaires. Le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les représentants de la commune au sein des différentes commissions communautaires.

	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Economie, agriculture	Céline GESLIN	Régis BOITTIN
Emploi, formation, insertion	Régis BOITTIN	Christophe MARCHAND
Tourisme et Renaudies (+Offices)	Elaine PERRIGOT	Guy COCOGNE
Culture	Guy COCOGNE	Elaine PERRIGOT
Enfance jeunesse	Aline RONCERAY	Céline GESLIN
Personnes âgées, Habitat	Marie-Thérèse CHEMIN	Aline RONCERAY
Santé	Jacques LEMONNIER	Marie-Thérèse CHEMIN
Voirie, ingénierie, bâtiments	Christophe MARCHAND	Jacques LEMONNIER
Déchets ménagers	Bernard LEVEQUE	Gérard BOITTIN
Espaces naturels	Gérard BOITTIN	Bernard LEVEQUE
Comité de Bassin de vie	Patrick LEMAITRE Guy COCOGNE	Bernard LEVEQUE Christophe MARCHAND

Adopté à l'unanimité.

#### **2014-05-04 – Indemnité de Conseil et de confection de budgets (Trésorier)**

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

\*De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

\*D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

\*Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. Paul RICHOU, Receveur municipal.

\*De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

Adopté à l'unanimité.

#### **2014-05-05 – Demande d'intégration dans le domaine public communal – CR La Landrière**

M. le Maire rappelle au conseil que le tracé du CR de la Landrière a été modifié, suite à l'échange de terrains entre la commune et M. GUERIN Gérard. Après enquête publique et délibérations, les terrains ont été bornés et le Maire propose au Conseil de demander l'intégration des parcelles cadastrées WA n°132 pour 10a58ca et la WA n° 135 pour 12a97ca dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
APPROUVE l'exposé de M. le Maire.

DEMANDE à M. le géomètre du cadastre de Mayenne d'intégrer les parcelles cadastrées WA 132 et WA 135, dans le domaine public communal (Chemin rural de la Landrière).

Adopté à l'unanimité.